

EXTRAIT DE DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de Convocation 16/05/2025

*Date d’Affichage : 16/05/2025

*Conseillers en exercice : **23**

*PRÉSENTS : **14**

*VOTANTS : **15**

L’an deux mille vingt-cinq, le 22 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire

Etaient présents : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Mohammed NIFA, Madame Claudine BARRIE Monsieur Michel PLAIGNAUD Adjoints,

Monsieur Hervé BERTRAND, Monsieur Claude COLLINEAU, Madame Nadine DAGUENET, Monsieur David DUMEUNIER, Madame Murielle FANOUILLE, Madame Isabelle LACOUR, Monsieur Jean-Bernard LASMARRIGUES, Madame Monique MORNACCO, Monsieur Dominique REVEILLERE,

Etaient absents excusés :

Madame Florence VILLE-VALLEE pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Monsieur Fodji DIARRA, Monsieur Bernard GLENAT, Madame Sophie Rima GHADBAN, Monsieur Olivier SCARSETTO, Monsieur Thierry ROUSSELET, Madame Emilie POIJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry LACOUR,

Monsieur Hervé BERTRAND a été désigné Secrétaire de séance.

DEL N° 1 : NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

Pour cette séance du 22 Mai 2025, il est proposé, en considération du critère précité, la désignation de Monsieur Hervé BERTRAND,

Le Conseil municipal, sur proposition de Monsieur Thierry BRUN, Maire, et après en avoir délibéré à l’unanimité des suffrages exprimés,

DÉCIDE de procéder à la désignation du secrétaire de séance en prenant la liste des conseillers municipaux par ordre alphabétique.

DÉSIGNE pour cette séance du 22 Mai, Monsieur Hervé BERTRAND,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour l’exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire
de cet acte dès sa transmission
en Sous-Préfecture le**

Fait à Margency, le 23/05/2025

La présente délibération peut faire l’objet
d’un recours pour excès de pouvoir devant le T.A
de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter
de sa publication ou notification.

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
095-219503655-20250523-DEL122052025-DE
Date de transmission : 26/05/2025
Date de réception préfecture : 26/05/2025